

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 08 juin 2026 à 18H00

Salle de réunion CCVA

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Stéphane Ramaux	P
Virginie Valot	P
Frédéric Bouton	P
Stéphanie Desarbres	P
Paulette Giancattarino	P
Michel Rochet	P
Patricia Sermier	P
Marina Jahier	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Mélanie Bessoon	P
Anaëlle Krattinger	P

Patricia Sermier est nommée secrétaire de séance.

1. 1. Stratégie de communication – Présentation par Mélanie Besson

1.1. Contexte et démarche

Etienne Rougeaux rappelle le contexte ayant conduit à la mise en place d'une stratégie de communication en fin de mandat précédent. Il indique qu'au cours du dernier mandat, de nombreux supports de communication ont été produits de manière disparate, sans lien transversal. Une réflexion approfondie a été conduite avec Mélanie Besson afin de structurer une démarche cohérente. L'objectif de cette présentation est de permettre à l'ensemble des membres du bureau d'avoir un niveau d'information commun en ce début de mandat.

1.2. Présentation de la stratégie de communication

Mélanie Besson, responsable communication, prend la parole. Elle indique que la stratégie repose sur deux citations exprimant les valeurs fondatrices : celle d'Etienne Rougeaux évoquant "un territoire où l'humain reste au cœur, où la ruralité est une force", et celle de Virginie Pate rappelant que "le Val d'Amour n'a pas de tour Eiffel, mais qu'il a du lien social".

Elle définit la stratégie de communication comme un processus qui coordonne l'ensemble des actions de communication afin d'atteindre des objectifs clairement identifiés. Contrairement à une logique de "coups de com" opportunistes, la communication doit s'inscrire dans une réflexion globale, reflet de la stratégie politique de la communauté de communes. La stratégie se veut lisible, mesurable et souple, évoluant avec la structure.

1.3. Les quatre objectifs de communication

Mélanie Besson présente les quatre objectifs principaux : être le **miroir du projet politique**, **valoriser le service public** (faire connaître, faire savoir, faire agir), **promouvoir l'attractivité du territoire**, et **construire une culture commune transversale** aux agents, aux élus et aux habitants.

Pour développer ces objectifs, la communication doit être pédagogique – “si on veut faire adhérer, il faut expliquer” –, moderne et incarnée, en montrant de vraies personnes, de vraies actions et de vrais lieux. L'ambition globale est de rendre le territoire visible, lisible et désirable.

1.4. Cibles et domaines d'intervention

Les trois cibles prioritaires sont les habitants, les élus et les agents. L'idée d'une “symétrie des attentions” est mise en avant : adresser chacune de ces cibles de manière équilibrée tout en tissant un lien transversal entre elles. Des sous-groupes (entrepreneurs, parents d'élèves, secrétaires de mairie, nouveaux élus, etc.) et des cibles secondaires (presse, relais d'opinion, grand public) complètent ce panorama.

La communication se décline en trois domaines : **institutionnel et politique** (discours de marque, bulletin, rapport d'activité), **service public** (valorisation des prestations rendues aux habitants), et **communication interne** (construction d'une culture commune). Mélanie Besson reconnaît que ce troisième volet reste à développer, faute de moyens humains suffisants à ce stade.

1.5. Leviers et supports

Les leviers identifiés sont la tonalité de communication (pédagogie, humanité, professionnalisme chaleureux), les supports numériques et print, les événements fédérateurs. Mélanie Besson insiste sur le fait que le support n'est pas une fin en soi et que toute action doit s'inscrire dans la stratégie globale.

Elle illustre son propos par l'exemple du PLUi : plutôt que de publier immédiatement une photo d'une réunion avec des agriculteurs, il convenait d'abord expliquer ce qu'est le PLUi, pourquoi les habitants sont concernés, puis intégrer progressivement les contenus dans un récit pédagogique cohérent. Une série de publications sur les réseaux a été lancée en ce sens, complétée par un encart dans le prochain bulletin.

1.6. Évolution de la charte graphique

Mélanie Besson informe qu'une évolution de la charte graphique a été menée en fin d'année 2024 / début 2025. Le logo a été légèrement modifié pour gagner en impact et en cohérence. La mention “communauté de communes” a été retirée du logo afin d'éviter les redites (elle reste présente dans tous les contenus) et de capitaliser sur la marque “Jura” plus universelle. Les anciens supports progressivement remplacés comportent encore certains codes graphiques de l'ancienne charte.

1.7. Échanges avec les membres du bureau

Les échanges font ressortir plusieurs points. Le principe de pédagogie est unanimement salué : expliquer pour faire comprendre est jugé incontournable pour toucher les habitants du territoire. Marina Jahier note qu'un outil simple à destination des élus et des associations pour diffuser l'information de manière autonome serait utile.

Mélanie Besson soulève la question de la fréquence et du format du bulletin (2 fois par an), et propose de mener une étude de lectorat avec un cabinet marketing pour objectiver les usages et rationaliser les supports.

Un échange a lieu sur la densité du site internet (plus de 3 000 pages), dont les pages les plus consultées sont l'urbanisme, l'agenda et France Services – cette dernière rubrique étant paradoxalement absente. Un travail de simplification est envisagé.

Frédéric Bouton soulève la question de la présence des contenus de la communauté de communes sur les outils d'intelligence artificielle (ChatGPT, futurs planificateurs de voyages de type Mindtrip), et recommande de veiller à la disponibilité des données territoriales sur ces plateformes. Il rappelle le succès de la formation aux hashtags organisée pour les entrepreneurs du Val d'Amour et suggère de la reconduire.

Etienne Rougeaux souligne que la stratégie a eu le mérite de rendre la communication cohérente et que le rouge du logo, différenciant parmi les autres intercommunalités jurassiennes, joue bien son rôle d'accroche.

2. Actualité des membres du bureau

2.1. Ressources humaines, finances et patrimoine

Frédéric Bouton : rend compte du séminaire des agents qui s'est tenu le mercredi précédent. L'événement a été très bien accueilli et les retours sont unanimement positifs. Les agents ont apprécié la journée et sont restés tard. Frédéric Bouton est intervenu en début de matinée pour accueillir les agents et prononcer un discours de bienvenue soulignant la dimension politique de l'événement, puis a laissé les agents entre eux. Un intervenant a animé la matinée sur les thématiques de communication, s'adressant à tous les profils d'agents, y compris techniques. Sébastien Doublet a présenté le nouvel intranet, outil disponible en autonomie à toute heure pour accéder aux informations internes. Sur le volet mutualisation et RH, plusieurs postes sont à pourvoir, les candidatures sont en cours de traitement.

2.2. Enfance jeunesse

Virginie Valot : informe que la première commission enfance-jeunesse se tiendra le 1er juillet.

2.3. Aménagement du territoire

Stéphanie Desarbres : La première réunion publique PLUi relative aux balades urbaines est prévue le 24 juin, avec deux créneaux : 15h00 à Mont-sous-Vaudrey et 18h00 à Ounans. Les membres du bureau sont invités à relayer ces dates auprès des habitants afin de favoriser leur participation.

2.4. Service à la personne et population

Paulette Giancatarello : informe qu'une réunion a été tenue avec le Contrat Local de Santé (CLS) et le Centre, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Le CSAPA propose d'intervenir à la Maison France Services dans le cadre de six séances hebdomadaires de prévention le mercredi après-midi, en partenariat avec la mission locale. Les thématiques abordées seront la dépendance aux écrans, la consommation de cannabis et de substances psychoactives (dont la quétiapine, antipsychotique utilisé en détournement par des jeunes), ainsi que la santé mentale. Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé. La première réunion de la commission aura lieu le jeudi suivant.

2.5. Tourisme et culture

Marina Jahier : rend compte d'une journée organisée par Bourgogne Franche-Comté Tourisme intitulée "Prêts pour une journée qui secoue – imaginaire touristique". La matinée, articulée autour d'un forum participatif, a permis d'aborder les idées reçues sur l'attractivité territoriale. Le chef Mathias Marc, passé par Top Chef et sur le point de s'installer sur le lac de Saint-Point, y a présenté son modèle économique combinant restaurant gastronomique visé étoilé et bistrot de proximité, illustrant que l'attractivité ne se résume pas à faire venir du monde mais à générer des retombées économiques durables. L'après-midi

était consacrée à l'intelligence artificielle (atelier "ni panique, ni enthousiasme"), avec une présentation de la plateforme américaine Mindtrip, futur planificateur de voyages s'appuyant sur 11 millions de points d'intérêt. Il a été souligné que si les données territoriales ne sont pas disponibles sur ces plateformes, les lieux du territoire n'apparaîtront pas dans les recommandations. Ce sujet sera à intégrer dans la stratégie de communication. L'agenda : le conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme est calé le 26 juin à 17h00, suivi à 19h00 de la soirée de lancement culturel et touristique aux Baraques du 14. La première commission tourisme-culture se tiendra le 1er juillet à Ounans.

Il y a eu un défaut d'information sur la programmation des Semeurs du week-end à venir : des élus et partenaires institutionnels (département, région) n'ont pas été conviés ou l'ont été tardivement. Par ailleurs, les dépliants du programme ont été validés et imprimés tardivement (une troupe s'étant désistée en mai, entraînant une réimpression). Elle invite les membres du bureau à récupérer des exemplaires et à les diffuser localement. Par ailleurs, les Nuits Rebelles auront lieu le 19 juin à Vaudrey, en partenariat avec le Moulin de Brainans. Des recrutements sont en cours au sein du service tourisme-culture, notamment à la médiathèque.

2.6. Budget

Patricia Sermier : indique que la trésorerie reste limite et qu'il est envisagé d'ouvrir une ligne de trésorerie. Un prêt relais pour la zone du Bel Air est également à l'étude. Des échanges ont eu lieu avec Thomas concernant des impayés ; les débiteurs seront convoqués pour un étalement de dette. La première commission finances est fixée au 16 juin.

2.7. Mobilités et transports

Michel Rochet : informe d'une première réunion de la commission mobilités tenue en début de semaine. Un travail de recensement des voies du territoire a été engagé. Des usagers ont signalé la saturation du parking de la gare de Mouchard, des véhicules laissés plusieurs jours empiétant sur le stationnement de la maison de santé.

2.8. Attractivité

Virginie Pate : Certaines conventions partenariales en économie sont encore en cours de discussions de la part des bénéficiaires. L'assemblée spéciale de l'AER a eu lieu, et prochainement aura lieu l'assemblée générale de Dole Initiative Territoires. Enfin la commission aura lieu le 22 juin prochain.

2.9. Eau et assainissement

Stéphane Ramaux : indique qu'il n'y a pas d'actualité particulière sur ce volet, les affaires suivant leur cours normal.

3. Assainissement – Avenant au marché de Mouchard

Stéphane Ramaux présente un avenant au marché relatif aux travaux d'assainissement en cours sur la commune de Mouchard. Il s'agit d'un avenant sans plus-value globale sur le marché.

Deux entreprises intervenaient sur ce chantier : Bénétruy pour la partie tranchée et réseau, et Sogéa pour le chemisage des réseaux. Sur un secteur initialement prévu en repose de réseau, la découverte de tuyaux en amiante-ciment de grand diamètre dans une zone difficile d'accès a conduit à opter pour une solution de chemisage. En conséquence, une partie du marché Bénétruy est transférée au marché Sogéa.

Le montant de l'avenant s'élève à 14 987,49 €, générant une augmentation du marché Sogéa et une diminution équivalente du marché Bénétruy, sans augmentation de l'enveloppe globale. Le bureau approuve l'avenant à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

4. Mobilité – Projet voie des salines

Michel Rochet fait le point sur la voie verte qui constitue la continuité de la voie des Salines entre Salins-les-Bains et Pagnoz. Il indique qu'un tronçon manquant a été identifié, et que le département a récemment interpellé la communauté de communes pour l'inciter à réaliser cette liaison. Sans ce maillon, la continuité de la voie verte ne peut être assurée.

Des échanges ont eu lieu avec Jérôme Fassenet, qui a confirmé que si la réalisation est programmée sur 2027, le département peut faire l'avance des fonds, sous réserve de signer la convention. Cette convention passera au Conseil communautaire lors de la séance du 6 juillet.

Il est également signalé que la voie Grévy présente des besoins d'entretien de plantations sur certains tronçons.

Le bureau approuve le principe de la convention à l'unanimité.

5. Tourisme – Projet des boucles cyclo

Marina Jahier présente le projet de boucles cyclables au départ des campings du territoire, déjà évoqué en début de mandat. L'objectif est de développer des itinéraires accessibles aux familles, pouvant se combiner entre eux, à partir de campings volontaires.

Les campings concernés dans cette première phase sont le Club du Soleil à Belmont, la Plage Blanche et le camping du Val d'Amour à Ounans. D'autres campings pourront rejoindre le dispositif ultérieurement. Le balisage et le débalisage sont à la charge des campings eux-mêmes, qui en sont à l'initiative. La communication (cartographie, supports) sera également assurée par les campings.

La mise en service est envisagée aux alentours du 10 juillet. Un lien avec la voie verte a été étudié pour permettre de relier les différents itinéraires. Un schéma cyclable datant de 2017 reste d'actualité comme cadre de référence.

Le bureau prend acte du lancement du projet et encourage sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

6. Projet Pôle Enfance à La Loye

Virginie Valot présente ce point à l'issue d'une réunion tenue avec Thomas, Dominique et Frédéric Bouton. La situation de départ est la suivante : la micro-crèche, datant de 2012, n'est plus aux normes et ne peut accueillir le nombre maximum d'enfants autorisés. L'accueil de loisirs connaît quant à lui une saturation lors des temps de repas. Le bâtiment communal dispose d'un étage (environ 300 m²), actuellement utilisé comme stockage, doté d'une dalle, de fenêtres et d'arrivée d'eau. Le projet consiste à investir cet étage pour étendre l'accueil de loisirs, ce qui permettrait à la crèche de récupérer l'espace actuel de l'accueil de loisirs en rez-de-chaussée.

Le coût des travaux est estimé à 500 000 €, avec un taux de subvention de 70 % lié au volet enfance, soit un reste à charge d'environ 150 000 € pour la communauté de communes.

Des questions de fond sont soulevées par plusieurs membres. Etienne Rougeaux rappelle la nécessité de prendre en compte l'éventuelle évolution du groupe scolaire et l'impact sur l'utilisation future des locaux. Virginie Valot précise que les enfants continueraient à utiliser la structure matin et soir même en cas de

regroupement scolaire à Mont-sous-Vaudrey. Stéphane Ramaux évoque l'intérêt de concevoir le bâtiment de manière modulaire pour permettre une reconversion en logements le cas échéant.

La question du bail emphytéotique avec la commune de La Loye (propriétaire du bâtiment) est soulevée, avec la nécessité de clarifier les conditions en cas de cessation d'activité périscolaire.

Le bureau décide de ne pas inscrire ce point au conseil communautaire du 6 juillet en l'état, et d'organiser préalablement une visite sur site (date envisagée : 20 juillet à l'occasion du bureau) afin que l'ensemble des membres puisse appréhender concrètement le projet avant toute décision.

7. Questions diverses

7.1. Formation de l'exécutif

Etienne Rougeaux et Rémi Gauthier présentent un projet de formation de l'exécutif, en partenariat avec un organisme spécialisé dans les questions d'intercommunalité et de gouvernance, intervenant régulièrement pour Intercommunalités de France et l'ADGCF. Le programme envisagé en 4 temps comprend : un retour sur le mandat précédent, un point sur les enjeux atypiques du mandat à venir (effet ciseau budgétaire, crise énergétique, pression sur les finances locales), l'identification des dossiers stratégiques du mandat, et une réflexion sur les modes de travail collectifs (bureau, conseil communautaire, bloc communal).

La durée envisagée est d'une journée et demie. Une journée serait envisageable mais avec un programme allégé. Le bureau se prononce favorablement pour le format d'une journée et demie. La tenue de cette formation est envisagée en automne (octobre-novembre), pendant les vacances de la Toussaint. Des propositions de dates seront communiquées.

7.2. Projet de territoire : stratégie pour les commissions

Etienne Rougeaux présente l'enjeu du projet de territoire, outil de projection à 5-10 ans permettant de définir un cap, de répondre aux attentes des financeurs et de spatialiser les orientations dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT). Il invite les membres du bureau à autoriser les élus à "rêver le territoire" et à se projeter collectivement.

Rémi Gauthier informe qu'un document de premières pistes a été réalisé par le stagiaire Klein, à partir de données INSEE, d'entretiens avec des élus et acteurs socio-professionnels, et d'une enquête ayant recueilli 430 réponses dont 120 élus. Ce document sera enrichi et servira de base aux travaux des commissions.

Il est convenu qu'un temps de réflexion sur le projet de territoire sera inscrit à l'ordre du jour de chacune des premières réunions de commission. Exception faite de la commission eau-assainissement, dont l'ordre du jour de la première séance est chargé de points techniques obligatoires : la question y sera abordée lors d'une séance ultérieure à l'automne.

7.3. Modification du calendrier des réunions

Etienne Rougeaux informe de deux modifications au calendrier prévu :

La conférence des maires initialement prévue le 15 juin est supprimée. Elle est fusionnée avec la réunion du 17 juin, qui rassemblera maires, adjoints et conseillers communautaires autour du PADD, en présence du bureau d'études. Cette réunion est qualifiée de "séminaire d'acculturation" visant à mettre l'ensemble des participants au même niveau d'information sur les enjeux du PLUi. Les invitations ont été envoyées en fin de semaine précédente.

La conférence des maires sur la mutualisation, initialement prévue le 24 juin, est reportée à l'automne, afin de ne pas surcharger le calendrier et de permettre aux services RH de préparer ce dossier dans de bonnes

conditions. En revanche, la réunion du 24 juin est maintenue, avec un ordre du jour consacré à la carte scolaire, en présence des maires, des conseillers communautaires et de la commission enfance. Le document préparatoire sera enrichi des questionnements issus du bureau.

7.4. Points complémentaires

Paulette Giancattarino informe le bureau qu'elle a visité une structure « box médicale » à Viriat dans l'Ain. Il s'agit de container d'environ 15 m², dédié à la télémedecine. Le coût annuel de ce type d'outil est d'environ 90 k€. Le Contrat Local de Santé peut être intéressé par ce type de projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

La secrétaire de séance,

Patricia Sermier



Le Président,

Etienne Rougeaux

